

# ASSEMBLÉE NATIONALE

26 août 2019

---

ORIENTATION DES MOBILITÉS - (N° 2135)

Rejeté

## AMENDEMENT

N° CD331

présenté par

M. Bony

-----

### ARTICLE PREMIER

Après l'alinéa 5, insérer l'alinéa suivant :

« Les zones rurales et de montagne éloignées des grandes métropoles sont identifiées comme prioritaires en matière d'investissement dans la programmation des infrastructures. »

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Les zones rurales et de montagne éloignées des grandes métropoles doivent être considérées comme prioritaires en matière d'investissement. Tel est le sens de cet amendement.